

15-04-2020

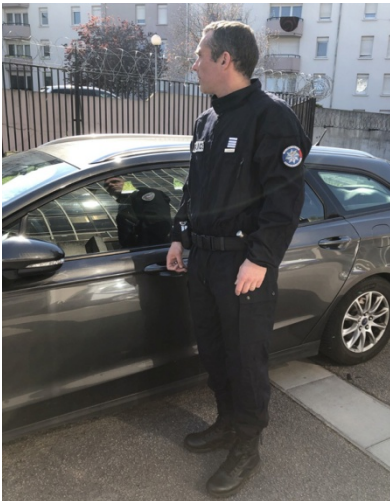
NOUVEAUX DOCUMENTS PROFESSIONNELS MIS A DISPOSITION

A tout moment, retrouvez les documents techniques, juridiques ou opérationnels en consultant l'onglet « [COVID-19](#) » sur le portail intranet de la Police nationale.

Les derniers ajouts sont :

- [Fiche réflexe : retour en service après un congé maladie en lien avec l'épidémie de COVID-19](#)
- [Fiche réflexe : reprise ou maintien en activité après contact avec un cas suspect ou confirmé de COVID-19](#)

« L'OBJECTIF EST DE TENIR LONGTEMPS », PORTRAIT DE YANNICK, CHEF DE LA BAC DE ROUEN



Il s'appelle Yannick. Il est commandant de police. Il dirige la brigade anti-criminalité (BAC) et l'unité cynophile de Rouen. C'est environ 60 femmes et hommes qu'il a sous ses ordres. Depuis le confinement, tout a été réorganisé au sein de la police rouennaise. Horaires, équipes, missions ont été adaptés à la crise en tenant compte des problématiques de chacun. La BAC n'y a pas échappé. Seuls les équipages de nuit sont maintenus, mais avec une amplitude horaire plus élevée : début de service à 18h30 au lieu de 21h.

« Les agents de la BAC ont entre 28 et 58 ans, avec une moyenne d'âge de 35 ans. Sur les deux premières semaines, deux collègues ont demandé à rester confinés, un troisième a été arrêté pour cause de fièvre. Malgré tout, on est tous là, on serre les rangs. Le

collègue malade, sorti de quarantaine, est revenu au service le jeudi 9 avril. »

Après quinze premiers jours plutôt calmes, les délinquants reprennent du service ! L'activité des BAC reste soutenue dans leurs missions habituelles : vols par effraction, dégradations de biens... Mais une forte augmentation des violences intrafamiliales est constatée. Yannick remarque également un relâchement du comportement des citoyens : *« L'esprit du confinement n'est plus respecté. Les gens, munis de leur attestation en règle, sortent au moindre prétexte. »* Quant au moral des troupes, il est bon. Les équipes ont fait le point au début du confinement sur l'utilisation du matériel de protection et ils agissent avec discernement. Il y a énormément de cohésion. *« Je remarque à chaque fois le même phénomène dès qu'on traverse une crise : mes gars sont là. Avec le sourire. »* Pour lire l'interview de Yannick dans Marianne, cliquer [ici](#).

RESTRICTIONS D'ACCES A LA FRANCE METROPOLITAINE ET A L'OUTRE-MER

Trois nouvelles attestations de déplacements dérogatoires ont vu le jour depuis le 8 avril 2020. Il s'agit d'attestations de déplacement international qui concernent :

- le déplacement entre la France métropolitaine et l'Outre-mer (et vice-versa) ;
- le déplacement depuis l'étranger vers la France métropolitaine ;
- le déplacement depuis l'étranger vers l'Outre-mer.

Ces documents sont à présenter à la fois aux transporteurs (un particulier qui entre sur le territoire par ses propres moyens doit également présenter cette attestation) et aux contrôles d'entrée sur le territoire. Ce dispositif vaut pour les frontières extérieures comme intérieures de la France, sur tous les vecteurs : terrestres, maritimes, aériens et ferroviaires.

S'agissant d'un déplacement de la métropole vers une collectivité ultra-marine, trois motifs sont envisagés : motif impérieux d'ordre personnel ou familial, motif de santé relevant de l'urgence, motif professionnel ne pouvant être différé. Pour les déplacements depuis l'étranger vers le territoire français, plusieurs cas de figures sont envisagés en fonction du statut du voyageur (ressortissant de pays tiers ou de l'Union Européenne et pays assimilés). Parmi ces cas, on peut noter entre autres : professionnels de santé luttant contre le COVID-19, travailleurs frontaliers, personnes en transit, transporteurs de marchandises, personnels des missions diplomatiques, etc.

Pour plus de précisions sur ces attestations, cliquez [ici](#).

INTERPELLATIONS POUR L'INCENDIE D'UNE BANDEROLE DE SOUTIEN AUX POLICIERS

Le 4 avril dernier, nos collègues de Montereau-Fault-Yonne (77) étaient agréablement surpris de découvrir un message de remerciement et de soutien face à la crise, sous la forme d'une banderole accrochée aux grilles du commissariat. Ils en remerciaient l'auteur anonyme sur *Twitter*. Mais la nuit même, cette banderole était dérobée. Elle réapparaissait en flammes dans une vidéo diffusée sur *Facebook*, dans laquelle on entendait des individus proférer des insultes, des menaces de mort et scander des slogans antifascistes. Cette publication suscitait légitimement l'émoi des policiers. Le commissariat déposait plainte et la sûreté départementale de Seine-et-Marne était saisie.



Le 8 avril, deux individus étaient interpellés et placés en garde à vue, un troisième se présentait de lui-même au commissariat, tous reconnaissent les faits. Ils comparaîtront selon le principe de la convocation sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) le 2 juillet prochain au tribunal de Fontainebleau. Ils sont tous trois poursuivis pour des faits d'outrage sur personnes dépositaires de l'autorité publique en réunion, menaces d'atteintes à l'intégrité physique aggravées, menaces de dégradations ou destructions aggravées. L'individu ayant diffusé la vidéo sur son compte *Facebook* est également poursuivi pour la diffusion d'un message à caractère violent par voie de communication électronique accessible aux mineurs. Une nouvelle banderole de soutien a été de nouveau accrochée aux grilles du commissariat, toujours anonymement.